



Fiche technique

Profil STF vézère

Adoucissant concentré destructeur d'odeurs

Liquide de rinçage assouplissant pour tous textiles y compris lainages et couleurs.
De part sa forte concentration en matières actives, s'utilise principalement en blanchisserie industrielle, hospitalière et collectivité, en eaux douces et dures avec des doseurs automatiques.
Composé de tensioactifs cationiques qui éliminent les charges statiques du linge et permettent de diminuer les frottements des fibres et de les rendre plus mobiles les unes par rapport aux autres.
Il est également renforcé par un agent mouillant favorisant la pénétration des agents assouplissants.
Améliore l'essorage, le séchage, le repassage et le calandrage du linge.
Grâce à un agent organique biodégradable spécialement destiné au traitement des molécules malodorantes, il détruit chimiquement les odeurs de tabac, transpiration...
Forte rémanence du parfum vézère.

Mode d'emploi

S'utilise au dernier rinçage
Dose : de 5 à 10 g/kg de linge sec.
Pour les tissus éponge et la laine : doubler les doses.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide opaque bleu
- pH : 2,3 - 3,3
- Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Stockage

Stocker le produit dans son emballage d'origine fermé et à l'abri de températures extrêmes.

Sécurité selon FDS

Peut produire une réaction allergique.
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)**

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

20-01-2022 Ind. 5 ■

